



UNIVERSITÉ
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES



AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE



ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION

ANNÉE ACADÉMIQUE 2024 - 2025

MASTER 2 PROFESSIONNEL EN MANAGEMENT ET RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

INSCRIPTION/ADMISSION

ACCÈS AU MASTER 2 :

Diplôme de Maîtrise ou Master admis en équivalence test et/ou étude de dossier. Les dépôts de dossiers doivent se faire simultanément sur :

la plateforme de l'UCAD :

<https://admission.ucad.sn>

au plus tard le 28 février 2025 à minuit
Et

- Au niveau de l'ARCOP

au plus tard le 28 février 2025 au siège
de l'ARCOP de 09 H 00 à 16 H 00 .

PIÈCES À FOURNIR :

- CV daté et signé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie légalisée des diplômes :
- Bac + autres diplômes + relevés de notes)
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité.

DEMARRAGE DES COURS : FIN MARS 2025

ENSEIGNEMENT

- Principes et Fondements de la Régulation ;
- Outils et méthode de management de la commande publique ;
- Passation des marchés publics et partenariats Publics Privés durables;
- Outils et méthode de régulation
- Outils de communication ;
- Management des projets ;
- Contrôle et audit des marchés publics.

PROFIL PROFESSIONNEL

Le Master 2 professionnel en Management et Régulation des Marchés publics est organisé conformément aux formats LMD (Licence, Master et Doctorat) et vise un ensemble de compétences réparties en six grands pôles :

- Règlementation nationale, communautaire et internationale de la Commande publique;
- Contrôle, audit, et régulation;
- Management et gestion de projet;
- Gestion des ressources humaines;
- Gestion financière et Comptabilité;
- Gouvernance, Développement durable et Responsabilité sociale.

informations complémentaires

CONTACTER

Institut de Régulation de la Commande Publique / IRCOP

Rue Alpha Hachamiyou TALL x Rue Kléber / Dakar - Sénégal Tel: (+221) 76 620 43 67 / (+221) 76 620 43 68

E-mail : momar.ndao@armp.sn / laminsamb@yahoo.fr - site web : www.arcop.sn